

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

#### DELIBERATION N° 2022-09-114-DGS

Nomenclature : 5.1

#### OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

#### PAS DE VOTE

Fait à Tarnos,  
le 30 septembre 2022  
Pour extrait certifié  
conforme



*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de sa publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

*03/10/2022*

L'an deux mille vingt deux, le vingt-neuf septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

#### PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA, M. SAUBIETTE, Mme BAULON, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. FLEURENTDIDIER      procuration      à Mme BAULON  
M. HERVELIN            procuration      à Mme DUFAU

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	33

Monsieur le Maire indique que, par courrier en date du 29 août 2022, Monsieur Thierry LECERF l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Madame la Préfète des Landes en a été informée.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Madame Cécile TROISVALLETS, suivante immédiate sur la liste « Tarnos Ensemble » dont faisait partie Monsieur Thierry LECERF lors des dernières élections municipales, est appelée à le remplacer en qualité de conseillère municipale.

Il convient de procéder à l'installation de Madame Cécile TROISVALLETS au sein du Conseil municipal.



## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-4 et L.2121-29,

Vu le Code Électoral et notamment l'article L 270,

Considérant la démission de M. Thierry LECERF de son poste de Conseiller municipal,

Considérant que Mme Cécile TROISVALLETS est la suivante immédiate sur la liste « Tarnos Ensemble »

**PREND ACTE** de l'installation de Mme Cécile TROISVALLETS dans ses fonctions de Conseillère municipale